

NUMERO 32



DECEMBRE 2010

FOREST

Site Internet de la commune : www.forest-cis.fr

Site Internet de la 2c2m : www.2c2m-avesnois.fr

Email : mairie@forest-cis.fr



Forest - 19 juin 2010

Ils quittent l'école communale

BULLETIN MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Depuis quelques semaines, les travaux concernant la Chaussée Brunehaut ont débuté. Ceux-ci vont certainement occasionner des gênes passagères. Il est difficile de faire autrement. Nous avons toujours pu compter sur le bon sens et la coopération des Forésiennes et des Forésiens lors des précédents chantiers. Nous n'imaginons pas un seul instant qu'il en soit autrement aujourd'hui.

Notre commune est traversée par cette route départementale empruntée, chaque jour, par des milliers de véhicules qui ne respectent pas toujours la vitesse imposée. Des accidents graves ont déjà eu lieu. Nous ne voulons pas que cela se reproduise.

Le projet, établi avec la collaboration des services du Conseil Général et de la DDE, a surtout pour finalité d'accroître la sécurité dans la traversée du village et bien entendu d'en améliorer le cadre de vie.

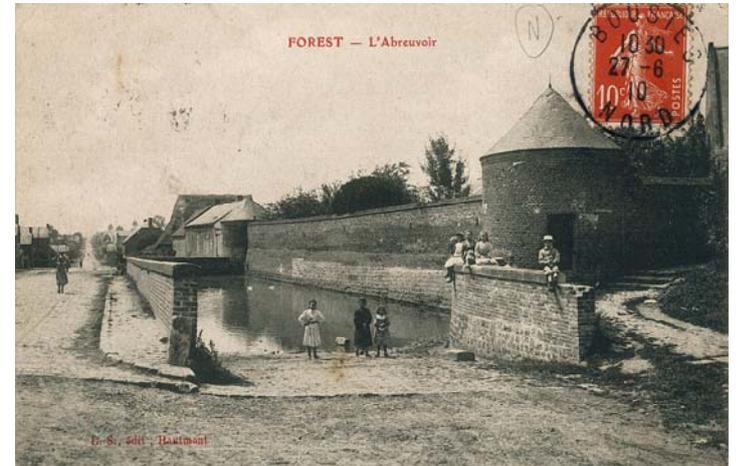
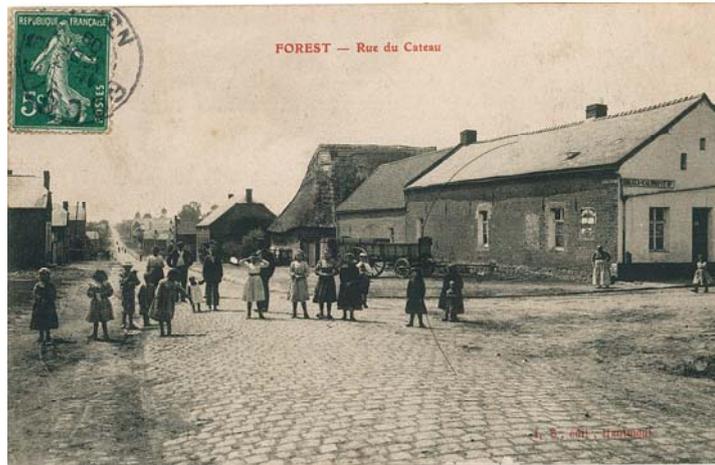
Ce type de réalisation s'est fait dans de nombreuses communes et jamais personne ne l'a regretté.

Avec de nouveaux candélabres, des plantations discrètes, des places de parking matérialisées, des entrées de cour et des trottoirs en tarmacadam, notre village aura une autre apparence.

Soyons fiers d'habiter Forest, acceptons quelques contraintes dans l'intérêt général et au final, nous serons tous gagnants !

***Je vous souhaite, ainsi qu'à votre famille,
une Bonne Année 2011.
Qu'elle vous apporte la Santé.***

Maurice Saniez, Maire de Forest



*Quelques cartes postales
vers 1910.*

*Vous situerez aisément
les différents quartiers du village.*

Rappel

- **Le ramassage des ordures ménagères** a lieu le vendredi à partir de 8 heures (souvent, le camion ne passe pas avant midi), il est donc inutile de sortir les poubelles la veille. De même, il est recommandé de les rentrer rapidement pour des raisons de sécurité et de propreté du village.
- **Les feux domestiques.** On ne devrait plus être confronté à ces nuisances car la déchetterie est gratuite. Il n'est pas permis d'allumer de feu à proximité des habitations (plusieurs centaines de mètres). Les fumées incommodes et sont néfastes pour les personnes atteintes d'asthme ... mais aussi pour le linge qui sèche. Les papiers, les cartons doivent être placés dans le bon compartiment de la poubelle. Ils seront revendus et recyclés (ne les brûlez jamais). La destruction par le feu des matières plastiques et des polystyrènes est punie sévèrement.
- **Nous sommes souvent alertés par le bruit des tondeuses, des tronçonneuses le dimanche.** Là aussi, c'est une question de bon sens ! Ces travaux ne doivent pas se faire le dimanche ou très exceptionnellement (s'il a fait mauvais temps ou si on n'a pas pu faire autrement).
- **Les fêtes du samedi soir :** Imaginons que chaque famille organise « la sienne », cela fait 230 fêtes dans l'année. Prévenir les voisins adoucit la nuisance. Mais à partir de 11 heures, c'est du tapage nocturne...
- **Vol sur chantier :** Lors de la mise « hors gel » de la Chaussée Brunehaut, il y a quelques années, d'importants vols de matériaux ont eu lieu (cailloux, drains, ...). Ces méfaits ont été supportés financièrement par tous les contribuables. La commune n'a pas les moyens de « laisser faire » et déposera immédiatement plainte, lors des prochains travaux, quel qu'en soit l'auteur.

Les arrêtés en vigueur

- **L'échardonnage :** En général, cela ne pose plus de problème.
- **Les haies** ne doivent pas dépasser 0.50 mètre de l'axe, ne pas empiéter sur le domaine public et être maintenues à moins de 2 mètres de hauteur. La taille est annuelle. Si ces obligations ne sont pas prises en compte, l'Adjoint responsable interviendra et en cas de mauvaise volonté, les services de gendarmerie verbaliseront.
- **Le stationnement des « véhicules de plus de 3.5 tonnes ».** Pour des raisons de sécurité (le libre passage des piétons, la visibilité des riverains quittant leur domicile) et de protection des trottoirs (revêtement fragile, canalisations d'eau, de gaz et d'assainissement), le stationnement des « véhicules lourds » est interdit sur les trottoirs de la Chaussée Brunehaut. Exceptionnellement, et pour une durée très limitée (30 mn), il pourra se faire à condition de respecter le libre passage des piétons, de ne pas masquer la vue aux riverains et de ne causer aucune dégradation. Nous avons un accord avec la commune de Bousies qui accepte le stationnement de ces véhicules sur le parking près de la salle des fêtes. En cas de non-respect de cette obligation, les services de gendarmerie verbaliseront.
- **Jeux de ballon sur la place et dans les rues :** La commune dispose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Pour des raisons de sécurité, les jeux de ballon sont interdits sur les places de l'Eglise, de l'Abreuvoir et dans les rues.

**Un peu de bonne volonté et le respect des autres
éviteront les conflits de voisinage.**

L'Association Foncière de Remembrement (AFR) a renouvelé son bureau



- **Membres de droit** : M. le Maire de Forest, M. le Directeur de la D.D.A.F.
- **Membres désignés par la Chambre d'Agriculture** : DRUESNE Philippe - RENARD Christophe - BARBIEUX Ghislain (PRUVOT Bernard et BRIATTE Hervé, suppléants).
- **Membres désignés par le Conseil Municipal de Forest** : RAVERDY René - LEDIEU Loïc - HENNIAUX Guillaume (OBLED Jean-Marie et DRUESNE Alain, suppléants).
- A l'unanimité des membres présents, ont été élus :
 - **Président** : SANIEZ Maurice.
 - **Vice-Président** : DRUESNE Philippe.
 - **Secrétaire** : HENNIAUX Guillaume.

Quel est son rôle ?

L'AFR a été créée en mars 1983, immédiatement après l'attribution des nouvelles parcelles délimitées lors du remembrement.

Son rôle : l'entretien des chemins, des fossés créés ou remis en état lors du remembrement.

Son budget : il est constitué essentiellement par la **taxe à l'hectare** perçue sur toutes les parcelles remembrées (celles qui commencent par Z..., ZE 14, ZK 54, ...).

Cette taxe est payée par le **propriétaire** mais récupérable auprès de l'exploitant.

Elle a été fixée à **6 €uros HT l'hectare** (soit 7,18 €uros TTC/hectare).

Elle est perçue **tous les deux ans** (les années paires), soit 14,36 €uros TTC/hectare.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Responsabilités des Adjoint :

- **Monsieur DUBOIS Denis, 1er Adjoint, est délégué aux TRAVAUX.** Il participe à la confection des dossiers. Il suit les divers chantiers. Il réunit la commission des travaux quand il le juge utile (Tél. 03 27 77 38 15).

- **Monsieur KLUR Didier, 2^{ème} Adjoint, est délégué aux FETES et à la JEUNESSE.** Il organise les fêtes et les cérémonies. Il gère le complexe sportif. Il veille à ce que les joueurs quittent cet ensemble avant la tombée de la nuit. Il organise des rencontres sportives et les parcours du cœur. Il est à l'écoute de la jeunesse (Tél. 08 71 46 23 07).

- **Monsieur FONTAINE Didier, 3^{ème} Adjoint, est délégué à l'ENVIRONNEMENT.** Il veille à la propreté du village : dépôts sur les routes et les trottoirs, haies non taillées réglementairement, chardons non coupés à la date limite, feux à proximité des habitations... Il intervient **directement** auprès des particuliers pour faire cesser ces nuisances (Tél. 03 27 77 37 95).

- **Monsieur BROXER Georges, 4^{ème} Adjoint, est délégué aux FINANCES.** Il est chargé de préparer le compte administratif et le budget. Il négocie les éventuels emprunts. Il suit l'évolution de la ligne de trésorerie (Tél. 09 54 66 30 51).

2. Secrétariat de mairie : Tél. **03 27 77 41 04** ou **09 51 97 41 04** - Fax **03 27 77 38 54**.

- Secrétaire : Melle Hélène SERET.

- Ouverture du secrétariat : lundi après-midi de 13 à 17h ; mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 à 12h et de 13 à 17 h (mercredi 16 h) ; le samedi matin de 9 à 12 h (sur rendez-vous).

- En cas d'urgence, contactez Mr SANIEZ. Si le problème concerne la responsabilité d'un Adjoint, contactez ce dernier.

- La mairie sera fermée le vendredi 24 décembre soir. Réouverture le lundi 3 janvier.

3. Permanences de Mr SANIEZ :

- En principe, Mr SANIEZ se rend en mairie dans la matinée et l'après-midi (sauf impossibilité : réunions, ...).

- Pour obtenir un rendez-vous, téléphonez en mairie.

4. Le complexe sportif :

- La commune met gratuitement à la disposition des Forésiennes et des Forésiens un complexe sportif qui se trouve rue de Richemont. Il se compose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Les personnes intéressées sont priées de prendre un double des clefs en mairie. Le parking est fermé le soir et ouvert le matin : son accès est interdit la nuit.

- Les joueurs doivent quitter ces lieux avant la tombée de la nuit et les laisser dans un état de propreté convenable.

- *Les jeux de ballons sur la place ou dans les rues sont interdits.*

5. Activités diverses :

- Marche : chaque mardi à 9 heures (rendez-vous sur la place).

6. Sites Internet de la commune et de la Communauté de Communes (2c2m) :

(photos, compte-rendu de conseils, histoire, livre de Forest, ...)

- Commune : www.forest-cis.fr

- 2c2m : www.2c2m-avesnois.fr

- Email commune : mairie@forest-cis.fr

7. Collecte des ordures ménagères :

- Collecte : chaque vendredi matin (à partir de 8 heures).

- Placez les bacs sur le trottoir, la poignée dirigée côté rue.

OPERATION : « TOUS A TABLE AVEC LES ELEVES DE FOREST »

A l'initiative des enseignantes de l'école de Forest, l'opération « Tous à Table avec les élèves de Forest » a débuté en septembre et remporte un beau succès pour le plaisir gustatif de tous ! Chaque semaine, des préparations culinaires sont effectuées par les enfants d'une classe et sont vendues le vendredi aux parents et aux habitants du village qui semblent ravis. Si les objectifs de ce projet sont de trouver des fonds afin de financer un voyage à Paris, les différentes étapes servent de support pédagogique aux enseignantes.



Dans un premier temps, les enfants sont invités à proposer des recettes après les avoir testées à la maison. Ensuite, en classe, ils choisissent ensemble le plat qui sera réalisé (belle occasion de travailler la lecture !).

Ces plats sucrés ou salés doivent être exécutés à partir de fruits ou légumes de saison. Ceux-ci ont été jusqu'à présent ramenés par les familles en provenance directe des jardins forésiens. Ça, c'est du circuit court !

C'est aussi l'occasion de les étudier plus largement : « nous avons conçu une carte du monde des fruits » explique Melle Delsart (CP-CE1).

Des mamans viennent tour à tour prêter main forte à ces petits cuisiniers, ce qui est également à souligner !



Au tour de cette activité, on travaille le goût, l'équilibre alimentaire, le plaisir de cuisiner ensem-

ble, mais aussi les mathématiques !

Pour les élèves de Mme Delfosse, CE2- CM1-CM2, il s'agit d'étudier les unités de mesure, la proportionnalité, les prix de revient. Tandis que « les plus jeunes en maternelle vont s'éveiller à l'esthétique autour de la décoration d'assiettes » évoque Mme Liénard.

Jusqu'à présent, les enfants ont appris à faire des soupes (endive, potiron), des chaussons et tartes aux pommes, à la banane, à la rhubarbe, ainsi que de la confiture de coing.

Filles et garçons, sans discrimination, prennent autant de plaisir à manier les ustensiles de cuisine et leur entrain à la tâche est un régal pour les yeux !

Ces plats sont désormais fort attendus en fin de semaine et les commandes sont nombreuses, les discussions vont bon train à la sortie de l'école.

Le produit des ventes va permettre de financer une partie d'un voyage pédagogique à Paris pour les enfants de cycle II et cycle III.

Le projet mobilise les enfants concernés car le programme est prometteur : musée du Louvre, tour guidé de Paris, croisière en bateau mouche.



Pour aller jusqu'au bout du projet, les enfants peaufinent leur livre de recettes, un bon support pour travailler la production écrite tout au long de l'année.

Si l'ambition de l'équipe enseignante n'est pas de faire des enfants, de futurs chefs, le simple fait de leur permettre de découvrir les plaisirs de la cuisine en famille est déjà une réussite.

Marie-Pierre Soriaux

Les plats de la semaine sont affichés devant l'école ; les commandes sont prises le jeudi et les ventes ont lieu le vendredi à la cantine – Bon appétit.

REUNION DU 02 AVRIL 2010

Présents : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - FONTAINE Didier - BROXER Georges - DRUESNE Philippe - SORIAUX Marie-Pierre - AZAMBRE Monique - OBLED Jean-Marie - LEDIEU Thérèse - VINCENT Marie-Louise - RAVERDY René - BLOTTEAU René.

Absents et excusés : KLUR Didier - LEDIEU André - MOREAU Martine.

Secrétaire de séance : VINCENT Marie-Louise.

Date de la convocation : 23 mars 2010.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Augmentation des tarifs du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) - soit 20 % par an :

2009	7 557.19 €
2010	9 068.63 €
2011	10 882.35 €
2012	13 058.82 €
2013	14 864.92 €
2014	15 030.58 €

- Le Conseil Municipal déplore cette augmentation phénoménale du service incendie de 20 % par an pendant les 5 prochaines années.

2. Compte administratif 2009 : résultats de l'exercice 2009 :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
	220.984.16 €	316 687.04 €
Résultat final fonctionnement 2009	Excédent de fonctionnement : 95 702.88 €	
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
	54 196.95 €	19 527.45 €
Résultat final investissement 2009	Déficit d'investissement : 34 669.50 €	

- Le compte administratif 2009 est voté à l'unanimité des membres présents.

3. Compte de gestion 2009 de Mme le Percepteur :

- Il est conforme au compte administratif.

- Le compte de gestion 2009 est voté à l'unanimité des membres.

4. Budget Primitif 2010 :

- En investissement, il est prévu :

. l'achat de fenêtres, de portes et matériaux divers (pose effectuée par les services communaux).

. la reliure de 3 registres d'état civil (1100 €).

. des travaux d'accompagnement de mise en sécurité du CD 932 (sur plusieurs années).

. la remise en état du quartier de Richemont (sur plusieurs années).

- Le Budget Primitif 2010 est voté à l'unanimité des membres présents.

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	256 390 €	280 510 €
Virement section d'investissement	152 488 €	
Résultat de fonctionnement reporté		128 368 €
Total section de Fonctionnement	408 878 €	408 878 €
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés	1 380 120 €	1 442 856 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 736 €	
Restes à réaliser N-1	42 000 €	
Total section d'Investissement	1 442 856 €	1 442 856 €

5. Fixation des 3 taux d'imposition :

- Le Conseil décide de modifier les trois taux de 2,00 %.
- Le taux de la taxe d'habitation passe de 9,38 % à 9,57 %.
- Le taux du foncier bâti passe de 14,94 % à 15,24 %.
- Le taux du foncier non bâti passe de 40,61 % à 41,42 %.

	Taux Plafond	Moyenne Nationale	Moyenne Départementale	FOREST 1983	FOREST 2010
Taxe d'habitation	65.63	14.97	26.25	8.77	9.57
Foncier bâti	62.40	19.32	24.96	9.59	15.24
Foncier non bâti	127.05	45.50	50.82	39.03	41.42

	Taxe d'Habitation	Foncier Bâti	Foncier non Bâti
<i>toutes les communes du canton</i>			
Forest	09,38	14,94	40,61
Croix Caluyau (*)	10,80	11,73	47,26
Bousies	16,03	15,75	39,33
Fontaine au Bois	18,20	19,23	42,33
Preux au Bois	14,11	16,48	53,17
Robersart (*)	11,67	09,17	33,46
Landrecies	25,47	27,67	54,50
Maroilles	15,00	18,00	37,00
Le Favril	13,89	13,77	39,99
Prisches	15,09	19,99	40,48
<i>quelques communes voisines</i>			
Montay	16,60	15,09	53,13
Neuvilly	11,42	13,13	44,07
Le Pommereuil	18,31	17,84	39,81
Le Cateau	23,62	22,20	61,74
Solesmes	20,67	19,34	61,84
Poix du Nord	12,93	19,20	55,86
Englefontaine	10,61	12,38	57,39

T a u x d'imposition 2009 de toutes les communes du canton et de quelques autres situées à proximité.

() taux 2008*

6. Indemnités et subventions diverses :

- Le Conseil à l'unanimité de ses membres vote les indemnités et subventions suivantes :
 - . Monsieur Daniel RAOULT, géomètre principal du cadastre : 200 €
 - . Les « Petits Forésiens » : 150 €
 - . Subventions classe de neige (Bouret Marine et Mankowski Davy) : 30 €x 2.
 - . Indemnité de Madame la Perceptrice (taux 100 %).

7. Attribution des droits de chasse des terres communales :

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les droits de chasse des terres communales (16,0343ha) sont laissés à l'année à la société communale de chasse au prix de 4,57 €uros l'hectare.
- Après délibération, le Conseil renouvelle cette mise à disposition annuelle pour l'année 2010 : 16,0343 H x 4,57 € = 73.27 €uros.

8. Adhésion à l'Association Nationale des Croix de Guerre :

- A la majorité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire dont le siège social se trouve à Paris, Hôtel des Invalides.

9. Renouvellement de la convention ATESAT pour 3 ans :

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion à l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) pour une durée de trois ans.

10. Désignation de cinq membres du Conseil Municipal pour siéger au bureau de l'A.F.R (3 titulaires et 2 suppléants) :

Sortants :

- SANIEZ Maurice, Maire de Forest.
- Monsieur le Directeur de la D.D.A.F.
- Membres titulaires désignés par la Chambre d'Agriculture : DRUESNE Philippe - RENARD Christophe - BARBIEUX Ghislain (PRUVOT Bernard et OBLED Jean-Marie, suppléants).
- Membres titulaires désignés par le Conseil Municipal de Forest : RAVERDY René - LEDIEU Loïc - HENNIAUX Guillaume (OBLED Benoit et LEDIEU André, suppléants).

Propositions :

- Membres titulaires désignés par la Chambre d'Agriculture : DRUESNE Philippe - RENARD Christophe - BARBIEUX Ghislain (PRUVOT Bernard et BRIATTE Hervé, suppléants).
- Membres titulaires désignés par le Conseil Municipal de Forest : RAVERDY René - LEDIEU Loïc - HENNIAUX Guillaume (OBLED Jean-Marie et DRUESNE Alain, suppléants).

- Le vote donne les résultats suivants :

- Sont candidats titulaires : RAVERDY René, HENNIAUX Guillaume, LEDIEU Loïc.
- Sont candidats suppléants : OBLED Jean-Marie, DRUESNE Alain.
 - . votants : 12 - suffrages exprimés : 12 - majorité absolue : 7.
 - . ont obtenu :

Candidats titulaires : RAVERDY René (12 voix), HENNIAUX Guillaume (12 voix), LEDIEU Loïc (12 voix).

Candidats suppléants : OBLED Jean-Marie (12 voix), DRUESNE Alain (12 voix).

- Messieurs RAVERDY René, HENNIAUX Guillaume et LEDIEU Loïc sont élus membres titulaires pour siéger au bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Forest en Cambrésis.
- Messieurs OBLED Jean-Marie et DRUESNE Alain sont élus membres suppléants pour siéger au bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Forest en Cambrésis.

11. Interruption de l'éclairage public durant l'été :

- En 2009, l'éclairage public a été coupé du 1^{er} juillet au 15 août 2009.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de couper l'éclairage public du 02 juin au 10 août 2010.

12. Vente des terrains situés rue de la Place :

- Par délibération en date du 11 décembre 2009, le Conseil Municipal de Forest a décidé de céder à trois riverains pour l'€uro symbolique les parcelles nouvellement cadastrées A 2541, A 2542, A 2543 et A 2544.
- Les quatre parcelles A 2541, A 2542, A 2543 et A 2544 seront donc attribuées à :
 - . A 2541 (00a 74ca) à Mme Elisabeth Broxer née Preux ;
 - . A 2542 (01a 94ca) à Mme Jacqueline Delacourte née Obled et M. Jacques Delacourte ;
 - . A 2543 (00a 79 ca) à Mme Jacqueline Delacourte née Obled et M. Jacques Delacourte ;
 - . A 2544 (01a 27ca) à Mme et M. Delval.
- Dans ces parcelles, se trouvent les réseaux enfouis EDF, France Telecom, éclairage public et la canalisation d'eau potable.
- Les nouveaux propriétaires s'engagent à entretenir les parcelles en « bon père de famille » et à respecter :
 - . le libre passage des concessionnaires ;
 - . les servitudes liées à l'entretien de ces réseaux : une bande de servitude de 3 mètres de large axée par rapport aux canalisations et réseaux existants.
- Ils s'engagent également à signer toute convention qui sera proposée ultérieurement par les propriétaires des réseaux.
- Aucune construction ne sera possible dans la bande de servitude.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de (d') :
 - . prendre à sa charge les frais notariaux et autres concernant cette transaction ;
 - . demander à l'étude de Maître Carlier, notaire à Le Cateau, d'établir les actes de vente ;
 - . autoriser Monsieur le Maire à signer les actes au nom de la Commune.

13. Enfouissement des réseaux sur le CD 932 :

- Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Communale que l'enfouissement des réseaux sur le CD 932, dans la traversée de Forest, commencera probablement en septembre prochain.
- Le montant prévisionnel des travaux se monte à 464 482,69 €TTC. La part communale s'élève à 43 196,89 €TTC.
- Le Conseil Municipal accepte le devis estimatif des travaux réalisé par le SIDEC.
- A l'unanimité de ses membres, il demande au SIDEC de contracter un emprunt sur 15 ans pour financer cette dépense.

REUNION DU 10 MAI 2010

Présents : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - KLUR Didier - FONTAINE Didier - BROXER Georges - DRUESNE Philippe - BLOTTEAU René - SORIAUX Marie-Pierre - AZAMBRE Monique - OBLED Jean-Marie - VINCENT Marie-Louise - RAVERDY René.

Absents et excusés : LEDIEU André - MOREAU Martine - LEDIEU Thérèse.

Secrétaire de séance : AZAMBRE Monique.

Date de la convocation : 03 mai 2010.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Marché public de travaux : aménagement des abords de la Chaussée Brunehaut : entreprises retenues sur chacun des trois lots :

- Monsieur le Maire informe que la commission d'appel d'offres réunie ce lundi 10 mai 2010 à 19 heures a retenu les entreprises suivantes :

. **lot n° 1** : effacement des réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public en tranchée commune : **entreprise retenue : E.I.T.F (448 505,00 €).**

. **lot n°2** : aménagement des parkings et trottoirs avec pose de pavage, bordurage, mobilier et réfection de l'assainissement pluvial : **entreprise retenue : entreprise Descamps (510 174,50 €).**

. **lot n°3** : aménagements paysagers : **entreprise retenue : Avenir Jardin (61 506,25 €).**

- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le choix de la commission d'appel d'offres et autorise M. le Maire à signer les marchés.

2. Règlement d'une facture du CCAS :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une facture de 2007 du CCAS concernant les entrées de la piscine reste à régler.

- Les frais relatifs à la piscine sont pris en charge par la commune depuis 2008. Aucune ouverture de crédits n'a donc été faite au CCAS pour l'année 2010.

- Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solder cette facture qui s'élève à 372,00 €

- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

REUNION DU 29 JUIN 2010

Présents : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - FONTAINE Didier - BROXER Georges - DRUESNE Philippe - BLOTTEAU René - SORIAUX Marie-Pierre - AZAMBRE Monique - OBLED Jean-Marie - VINCENT Marie-Louise - LEDIEU Thérèse - MOREAU Martine.

Absents et excusés : KLUR Didier - LEDIEU André - RAVERDY René.

Secrétaire de séance : BROXER Georges.

Date de la convocation : 24 juin 2010.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Ligne de trésorerie : renouvellement :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, pour réaliser les travaux d'aménagement du CD 932, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie.

- Il présente la proposition de la Caisse d'Épargne des Pays du Hainaut qui consiste à mettre à la disposition de la commune une ligne de crédit de trésorerie de **cinq cents mille €uros** (500 000 €) pour une durée de 12 mois, indexée sur l'Euribor (à un mois), avec une marge de 1% et une commission d'engagement de 0,10%.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de la Caisse d'Épargne des Pays du Hainaut ce renouvellement de ligne de trésorerie pour un montant de **cinq cents mille €uros** (500 000 €) pour une durée de 12 mois aux conditions énumérées précédemment.

2. Choix d'un organisme prêteur pour financer les travaux du CD 932 :

- Mr le Maire expose à l'Assemblée Communale qu'il est nécessaire de souscrire un emprunt de 500 000 €uros pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Chaussée Brunehaut.

- Il propose au Conseil Municipal de choisir un organisme prêteur qui effectuera le prêt demandé aux conditions suivantes : 500 000 €uros, taux fixe, sur une durée de 25 ans.

- Mr Broxer, adjoint aux finances, présente trois propositions : Crédit Agricole, Dexia, Caisse d'Épargne des Pays du Hainaut.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, retient la meilleure offre : celle présentée par la Caisse d'Épargne des Pays du Hainaut au taux de 3.78 %.

- Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit

tous les pouvoirs à cet effet.

3. Désignation d'un coordonnateur de sécurité :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir un coordonnateur de sécurité qui interviendra pendant toute la durée des travaux d'aménagement de la Chaussée Brunehaut.

- Cinq organismes ont été consultés :

Cabinets	Tarifs
Apave	3 946.80 €
Bureau Véritas	6 323.86 €
Dekra Conseil	4 167.96 €
Sarl Cefaq	2 511.60 €
Socotec	3 283.02 €

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal retient la meilleure offre, la SARL Cefacq.

4. Tarifs de la cantine scolaire :

- Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels de la cantine scolaire :

. maternelle : 2.60 €- primaire : 2.80 €- adulte : 3.30 €

- Actuellement, les tarifs payés à l'entreprise de restauration sont les suivants :

. repas primaire/maternelle/adulte : 2.83 €

- L'entreprise a informé le Conseil Municipal qu'en septembre le prix du repas passera à 2.90 €

- A cela s'ajoute le prix de l'eau et du pain, soit environ 0.50 €par repas.

- Le coût du personnel de surveillance n'est pas intégré dans le prix de revient.

- A l'unanimité, et conformément au décret 2006-753 du 29 juin 2006, le Conseil Municipal vote les nouveaux tarifs de la restauration scolaire qui seront appliqués à partir du 1^{er} août 2010.

- **Nouveaux tarifs :**

. maternelle : 2.70 €

. primaire : 2.90 €

. adulte : 3.30 €

5. Affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que « le réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord » a sollicité son affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à l'affiliation au Centre de Gestion des ruches d'entreprises du Nord.

6. Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures et la télétransmission des actes :

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion et la Préfecture s'associent pour proposer aux communes un projet global de dématérialisation (télétransmission des actes au contrôle de légalité, dématérialisation des procédures, échanges avec le Centre de Gestion).

- Le Centre de Gestion propose aux communes d'adhérer au groupement de commandes (adhésion gratuite) afin de réduire les coûts de ce projet.

- A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent cette adhésion.

7. Taille des haies :

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en date du 3 juin 2010, il a déposé plainte, en gendarmerie de Landrecies, contre un administré qui refuse de tailler réglementairement les haies

en bordure d'un chemin communal.

- Il informe qu'il a reçu un autre administré qui se plaint des nuisances occasionnées par des haies non taillées qui empiètent sur sa propriété.
- La législation en vigueur prévoit que la personne lésée doit :
 - . exposer verbalement à son voisin les troubles occasionnés ;
 - . envoyer une lettre recommandée avec mise en demeure s'il n'y a pas de résultat ;
 - . saisir le médiateur de la République ;
 - . faire établir un constat d'huissier ;
 - . porter l'affaire devant le Tribunal d'Instance (la présence d'un avocat n'est pas nécessaire).

REUNION DU 19 NOVEMBRE 2010

Présents : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - KLUR Didier - FONTAINE Didier - BROXER Georges - DRUESNE Philippe - BLOTTEAU René - SORIAUX Marie-Pierre - AZAMBRE Monique - OBLED Jean-Marie - VINCENT Marie-Louise - LEDIEU Thérèse.

Absents et excusés : LEDIEU André - MOREAU Martine - RAVERDY René.

Secrétaire de séance : LEDIEU Thérèse.

Date de la convocation : 9 novembre 2010.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Accessibilité Handicapés :

- La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps (physiques, visuels, auditifs ou mentaux).
- Chaque commune doit donc établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer propose de réaliser, au titre de l'ATE-SAT, le pré-diagnostic gratuit préalable à l'étude conduisant à la réalisation de ce plan et de ce diagnostic.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal demande à la DDTM d'effectuer un pré-diagnostic.

2. Drapeau :

- Le drapeau des Anciens Combattants est très endommagé. Il devient nécessaire de le remplacer.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal vote les crédits nécessaires, environ 600 € HT (double-face, franges et inscriptions).

3. CD 932 : avancement des travaux :

- L'enfouissement des réseaux est en cours. Il s'arrêtera provisoirement à la rue Jean Ethuin.
- Le décaissement de la rue Jean Ethuin à la rue de Richemont, avec le remplacement de la canalisation d'eau potable, aura lieu en mars-avril.
- La poursuite des travaux d'enfouissement se fera en mai.
- Les travaux ordonnés par le Conseil Général sur toute la traversée de la commune auront lieu au 2^{ème} semestre : réalisation de caniveaux en grès, construction d'une bande multi-usages de la rue Jean Ethuin à la rue de Valenciennes, construction d'une voie piétonne à partir de la Chapelle Saint-Roch, aménagement du carrefour CD 932/CD 98,...
- La construction de trottoirs, la pose des nouveaux candélabres et l'aménagement paysager sur toute la traversée se feront en même temps.
- Deux subventions du Conseil Général, d'un montant total de 300.000 €uros, sont attribuées à condition de respecter les aménagements imposés (plantations, pavage à certains endroits, tarmacadam rouge sur certaines portions, création de places de parking, ...).

- Chaque membre du Conseil Municipal reçoit les plans officiels d'alignement concernant le carrefour de la Chaussée Brunehaut avec la rue de la Place.

- **Article L112-1 du code de la voirie routière** : « *l'alignement est la détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines. Il est fixé soit par un plan d'alignement, soit par un alignement individuel* ».

- M. le Maire remercie la quasi-totalité des riverains qui facilite la réalisation des travaux en cours.

4. Convention pour la dématérialisation :

- Par délibération, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures et la télétransmission des actes.

- Le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention de télétransmission avec le représentant de l'Etat.

5. Indemnités du Receveur Municipal :

- Le Conseil Municipal vote l'indemnité de conseil allouée aux perceptrices de Le Quesnoy au taux de 100%.

6. Vote de l'A.P.S pour le CD 932 :

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal valide l'Avant Projet Sommaire présenté par le Conseil Général.

7. Virements de crédits :

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal vote les modifications budgétaires proposées.

8. Problème de voisinage :

- M. le Maire signale au Conseil Municipal qu'il a écrit au Procureur de la République pour l'informer des agissements agressifs répétés d'un administré envers le voisinage (violences verbales).

9. Colis :

- La distribution des colis communaux aux personnes de plus de 65 ans aura lieu le jeudi 23 décembre 2010 à partir de 14 heures.



Numéros de téléphone à retenir	
Services d'urgences	
Centre anti poison	08 25 81 28 22 - 01 40 05 48 48
Centre des grands brûlés	03 20 44 59 62
Gendarmerie de Bousies	03 27 77 30 61
Gendarmerie de Landrecies	03 27 84 70 50
Police secours	17
Pompiers	18
Résogardes (pharmacies)	3237
S.A.M.U.	15
S.O.S Mains Lille	03 20 95 75 00
S.O.S Médecins	3624
Urgences téléphone mobile	112
Vol et perte de carte	08 92 70 57 05
Vol et perte de chéquier	08 36 68 32 08
Services d'écoute	
Allo enfance maltraitée	119
Info service : drogue, alcool, tabac...	113
Jeune violence écoute	08 00 20 22 23
Sida info services	08 00 84 08 00
S.O.S femmes battues	3919
Renseignements pratiques	
Mairie de Forest en Cis	09 51 97 41 04 - 03 27 77 41 04
Allo service public	3939
Assurance maladie	3646
Centre impôts service	08 10 46 76 87
Croix Rouge Française	03 21 71 81 44
Dépannage plombier chauffagiste	08 00 20 02 17
EFS don du sang	08 20 80 22 22
France télécom	1014
Gare SNCF	3635
Horloge parlante	3699
Météo France	08 92 08 08 62 - 3250
Pôle emploi	3949
Société de défense des animaux	03 27 78 62 56

Délibération ancienne en faveur de M. Achille Payen, ancien Maire décédé

Séance du 04 mars 1927

L'an mil neuf cent vingt-sept, le quatre mars, le Conseil Municipal de la commune de Forest en Cambrésis s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles Darthenay, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Présents : Cappeliez Emile, Legrand Ferdinand, Thurette Victor, Lanniaux Jules, Faussart Auguste, Thieuleux Henri, Pruvot Eugène, Fontaine Augustin.

Absents : Renaud Camille, Obled Antoine, Druesne Aimé.

Monsieur Henri Thieuleux, conseiller municipal, secrétaire de mairie pendant l'occupation allemande, rappelle au Conseil, une décision prise par l'assemblée communale tendant à apposer dans la mairie, une plaque commémorative avec dédicace en souvenir de M. Achille Payen, maire de la commune de Forest de 1896 à 1918, mort victime de la guerre dans l'exercice de ses fonctions.

Il expose brièvement l'attitude héroïque de l'ancien maire pendant la guerre.

Plusieurs fois emprisonné pour non-exécution des ordres de l'ennemi, il réussit notamment à empêcher toutes déportations d'hommes et de femmes et ravitailla toute la guerre des fugitifs au risque de sa vie.

Poursuivi par la haine des officiers allemands pour son attitude franchement patriotique, il a subi publiquement toutes les vexations et humiliations. Toutes ces tortures physiques et morales eurent raison de sa forte constitution et le 8 septembre 1918, il mourut à l'âge de 55 ans.

Un comité communal a recueilli la somme nécessaire pour parer aux frais de cette plaque commémorative et la met à disposition de la Municipalité.



Je vous demande donc, déclare M. Thieuleux, non seulement de l'accepter et de vous associer pleinement à cette généreuse idée du souvenir, mais aussi de solliciter du gouvernement de la République qu'il a si bien servi, la Croix de la Légion d'Honneur à titre posthume.

Le Président déclare se rallier entièrement à cette proposition.

Le Conseil entendu, à l'unanimité décide :

1. l'apposition dans la mairie d'une plaque commémorative au nom de Achille Payen, confirmant ainsi la décision de la précédente assemblée communale.

2. demande à son Président, d'insister fortement près des pouvoirs publics, pour que justice soit rendue à la mémoire de ce républicain sans reproches, Maire de la commune pendant 22 ans, mort victime du devoir.

3. l'assemblée communale a conscience, qu'en réclamant la Légion d'Honneur à titre posthume en faveur de l'ancien maire, elle répond non seulement aux sentiments de toute la population, mais à la ferme conviction que cette distinction sera accueillie avec enthousiasme dans tout le canton de Landrecies où son attitude a été jugée digne de tous éloges.

Délibération ancienne concernant la rémunération du fossoyeur

Séance du 25 août 1925

L'an mil neuf cent vingt-cinq, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal de la commune de Forest en Cambrésis s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles Darthenay, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Présents : Cappeliez Emile, Druésne Aimé, Legrand Ferdinand, Thurette Victor, Lanniaux Jules, Faussart Auguste, Thieuleux Henri.

Absents : Renaud Camille, Obled Antoine, Pruvot Eugène, Fontaine Augustin.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la délibération en date du 25 janvier 1923 relative aux attributions du fossoyeur.

Il fait remarquer que cette délibération est muette sur la question des émoluments pour le creusement des fosses d'inhumation et demande au Conseil pour éviter les réclamations des administrés de vouloir bien établir un barème de salaire que le fossoyeur ne pourra en aucun cas dépasser.

Le Conseil, après différents échanges de vues, arrête comme ci-dessous les taux que le fossoyeur sera autorisé à réclamer aux parents des défunts sans pour quelque cause que ce soit qu'il lui soit permis de dépasser.

- . Creusement d'une fosse pour enterrement à 8 heures : 20 francs.*
- . Creusement d'une fosse pour enterrement à 9 heures : 25 francs.*
- . Creusement d'une fosse pour enterrement à 10 et 11 heures : 30 francs.*

Extrait des délibérations susvisées sera remis au fossoyeur pour suite à donner.



Jean-Michel remet en état l'ancien corbillard communal qui est abrité dans la grange de M. Gabriel Henniaux que nous remercions bien sincèrement.



14 juillet
Cérémonie des vœux
Ducasse



*Inauguration du magasin de
Mme Elias-Privot
Parcours du cœur
Brocante
Fête de l'école*

ETAT CIVIL 2010

Décès : (*) = ancien(ne) habitant(e) de Forest

MORELLE Bernard	62 ans	le 24 04 2010
DULIEU Théodore	64 ans	le 26 04 2010
LEDIEU BANTEIGNIE Jeanne	77 ans	le 17 06 2010
DUBOIS ETHUIN Aimée	85 ans	le 19 07 2010
BRACQ DELBARRE Thérèse (*)	84 ans	le 07 09 2010
MOREAU René	78 ans	le 30 10 2010
DRUESNE ETHUIN Aimée	86 ans	le 16 11 2010
CAUDMONT BAILLON Renée	86 ans	le 18 11 2010

Naissances :

MOREAU Quentin	le 03 01 2010
BENGHENEM Sélim	le 19 05 2010
MUSSET Ugo	le 23 06 2010
DEMATTE Loghan	le 29 06 2010

Mariages :

BRUY Julien et OBLED Christine	le 03 07 2010
OGET Vincent et CAPPELIEZ Emilie	le 07 08 2010
FLORIN Thomas et OBLED Cécile	le 18 09 2010



Mme et M. BRUY-OBLED



Mme et M. OGET-CAPPELIEZ



Mme et M. FLORIN-OBLED

*Le présent Bulletin Municipal
a été écrit et réalisé par le Maire.
Il a été photocopié et assemblé
en Mairie et tiré à 250 exemplaires.*



Taille des arbres de la Place
Réfection de la classe maternelle
Réfection de la cage d'escalier de la
salle des fêtes
Travaux Chaussée Brunehaut
Les écoliers veulent un village
propre

La mise en sécurité de la Chaussée Brunehaut

Il y a plus de 10 ans, à la suite de nombreuses réclamations des riverains se plaignant de la vitesse excessive des usagers de la route, la commune a demandé au Conseil Général, propriétaire de cette voie, de réaliser une étude pour tenter de régler ce grave problème de sécurité.

Les conclusions furent les suivantes :

- le CD 932 est une route utilisée par des convois exceptionnels et de ce fait aucun agencement sur la chaussée elle-même, type petit rond-point, dos d'âne, ne peut être implanté.

- le moyen de faire ralentir la circulation, sauf installer des radars et des feux tricolores sur toute la traversée, est l'**aménagement des accotements**. Les plantations donnent l'impression que la route se rétrécit. L'automobiliste qui traverse un village agréable a une nette tendance à ralentir pour profiter du « coup d'œil ». Les réalisations faites dans d'autres communes sont là pour le démontrer. Bien sur, il y aura toujours « les réfractaires » qui ne ralentiront qu'à la vue des gendarmes.

Suite à l'étude « cadre de vie », une proposition d'aménagement des trottoirs a été validée par le Conseil Municipal. Ce document a été chiffré. Il s'est avéré que le devis dépassait les possibilités budgétaires de la commune. Certaines dépenses ont été revues à la baisse récemment ; par exemple, l'espacement des nouveaux candélabres a été porté à 30 m au lieu de 25 m, les parties pavées devant toutes les entrées ont été supprimées.

Le Conseil Municipal a également décidé de procéder à l'enfouissement des réseaux EDF, France Télécom et éclairage public avant d'entreprendre l'aménagement des trottoirs. Ces travaux sont en cours.

Le Conseil Général pourra octroyer une subvention exceptionnelle, au titre du FDAN Cadre de Vie, de 40% sur un montant HT de 600 000 € (soit une aide supplémentaire de 240 000 €) à la condition que :

- les espaces paysagers soient strictement maintenus sur toute la traversée : arbres de type fuseau à croissance limitée, aménagement d'espaces herbeux, plantations de plantes vivaces, ...*
- le tarmac noir alterne avec le rouge.*
- quelques aménagements en pavés soient réalisés.*
- de délimiter des places de parking pour véhicules légers.*

Cet aménagement se fera au cours du 2^e semestre 2011. Quand le plan définitif aura été approuvé par le Conseil Général, il sera exposé en mairie.

La volonté des élus n'est pas d'importuner qui que ce soit. Les réalisations communales se feront sur le domaine public exclusivement.

Il faut avoir à l'esprit que la première (et seule) vocation des trottoirs est de permettre la circulation des piétons en toute sécurité. Ces trottoirs restent la propriété des collectivités locales. La délimitation exacte entre le domaine public et la propriété privée se fait au moyen du **plan d'alignement**, consultable en mairie.

- De plus, la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps (physiques, visuels, auditifs ou mentaux). Chaque commune doit **obligatoirement** établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Toutes les nouvelles réalisations doivent respecter cette loi, en particulier permettre le passage d'un fauteuil pour handicapé et empêcher la circulation des engins à moteur sur les trottoirs.

Que constate-t-on aujourd'hui ?

- Certains automobilistes circulent sur les trottoirs, en particulier les distributeurs de prospectus.
- Quelquefois, des véhicules de grande largeur y stationnement et empêchent le libre passage des piétons.

Que nous impose-t-on ?

- Aménager les trottoirs pour qu'ils restent réservés aux piétons.
- Délimiter une largeur suffisante pour le passage des fauteuils pour handicapés.
- Prévoir un agencement paysager sur toute la traversée qui incitera l'automobiliste à ralentir.

Que prévoit le projet ?

- La plantation ne peut pas se faire au-dessus des réseaux enfouis (place trop restreinte pour les racines). Elle se fera donc essentiellement du côté des numéros impairs.
- Les nouveaux candélabres, eux seront implantés du côté des numéros pairs, à l'exception de la portion comprise entre les nos 33 et 35 ; là, ils seront du côté impair.
- Ces implantations se feront dans le respect des riverains (pas de plantations ou de mâts gênants pour accéder aux propriétés).

Que va réaliser le Conseil Général sur son propre budget ?

- la création, côté pair, d'une bande **multi-usages**, de la rue Jean Ethuin à la rue de Valenciennes, réservée à la circulation des piétons et des cyclistes.
- une **allée piétonne**, bordée d'arbustes, de la chapelle St Roch aux 1ères maisons, indiquant aux automobilistes qu'ils pénètrent en agglomération.
- le remplacement de tous les **caniveaux** par d'autres en grès.
- l'aménagement de tous les **carrefours**, en particulier celui de la Chaussée Brunehaut avec la rue de la Place.
- la création de **passages protégés**.
- le **décaissement de la chaussée**, de la rue Jean Ethuin à la rue de Richemont, sur une profondeur de 50 cm environ avec le remplacement de la canalisation d'eau potable par une autre de diamètre supérieur ; la commune y plantera un piquet d'incendie.
- *Ces travaux se feront à partir de février prochain pour se terminer fin 2011.*

Comme vous pouvez le constater, la traversée de la commune va changer. Nous en serons tous bénéficiaires. Le déplacement des piétons, des cyclistes, des personnes handicapées sera facilité. Les maisons prendront de la valeur. De nouveaux habitants, et peut-être de nouveaux commerçants, auront envie de s'y installer. En contre partie, certains aménagements, dans un premier temps, vont un peu surprendre. Ne soyons pas égoïstes, pensons un peu à la sécurité des autres. Sachons accepter cette évolution en citoyens responsables et tolérants.

Quelles sont les subventions obtenues ?

- Le montant des travaux s'élevait à 1 020 000 €HT. Il a été revu à la baisse.
- Les subventions acquises ou en cours d'acquisition :
 - Conseil Général : 66 000 €
 - Réserve Parlementaire : 7 000€
 - Etat : 63 000 €
 - Autre : 120 000 €
 - Conseil Général « cadre de vie » : 240 000 €(si réalisation des plantations et divers aménagements).

Les travaux du quartier de Richemont

De même, les travaux du quartier de Richemont (ruelle Boittiaux, ...), doivent se faire obligatoirement en 2011, sous peine de perdre les subventions acquises.

- Le montant des travaux s'élève à 193 638 €HT.
- Les subventions acquises :
 - Etat : 48 410 €(25%)
 - Conseil Général : 89 074 €(46%)

Une journée attendue : le repas amical



Cette année encore, le repas amical qui permet à tous de passer une journée agréable, loin des tracas quotidiens, fut une belle réussite.

Marie Klur (90 ans) et Gabriel Henniaux (88 ans) furent mis à l'honneur.

Le passage de la danseuse fut fort apprécié, surtout par les messieurs. Allez donc savoir pourquoi !





**Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois souhaite promouvoir
l'opération « Plantons le Décor » campagne 2010/2011
auprès de la population du territoire**

Commande « Plantons le Décor » :

Coordonnée par « Espaces Naturels Régionaux » et relayée sur le territoire du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, l'opération « Plantons le Décor » permet aux particuliers, communes et collectivités de se procurer des arbres et arbustes de notre région, mais aussi des arbres fruitiers, des plantes grimpantes et mélanges fleuris.

N'hésitez pas à planter des haies champêtres pour amener de la nature dans votre commune !

Les bons de commande sont disponibles à la mairie, à la maison du Parc (Grange Dîmière de Maroilles) ou téléchargeables sur le site du Parc : www.parc-naturel-avesnois.fr.

Attention, les commandes d'hiver doivent parvenir à la maison du parc avant le 18 février 2011.

Habitants du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, bénéficiez gratuitement de conseils en plantation lors de stages :

- Taille d'hiver et plantation de fruitiers palissés sur pignon : samedi 19 février 2011 à 14 heures à Maroilles, Maison du Parc.

- Démonstration de taille de poiriers « basse-tige » : mercredi 23 février 2011 à 14 heures à Potelle, verger conservatoire.

- Restauration et valorisation de vieux fruitiers par un élagueur professionnel : samedi 5 mars 2011 à 14 heures 30 à Saint Aubin.

- Taille et entretien de fruitiers « haute-tige » : samedi 12 mars 2011 à 14 heures 30 à Maubeuge, station d'épuration.

- Taille de formation de jeunes fruitiers « haute-tige » : samedi 26 mars 2011 à 14 heures 30 à Clairfayts, place du village.

- Initiation au surgreffage de pommiers « basse-tige » : mercredi 20 avril 2011 à 14 heures à Semeries.

- Visite du verger de pommiers « haute-tige » : samedi 17 septembre 2011 à 14 heures à Le Quesnoy, verger conservatoire.

Inscription préalable obligatoire à la Maison du Parc :

4, cour de l'Abbaye - B.P. 11203 - 59550 Maroilles

Tél. 03 27 77 51 60 ou stephane.marache@parc-naturel-avesnois.fr

SUBVENTION AMELIORATION DE L'HABITAT

Avant d'entreprendre vos travaux, adressez-vous au

CAL-PACT de l'Avesnois

12 rue de la Croix - BP 119
59600 MAUBEUGE

Réception tous les jours

☎ 03 27 69 70 52

Le mardi 03 27 69 70 17

Munissez vous de votre avis d'imposition 2007

Travaux subventionnables : Menuiseries, Couverture, Chauffage, Sanitaire, Électricité, Assainissement

Pour la mobilité réduite, aide de 70% : douche adaptée, monte escalier, autres...

Le Comité d'Animation Culturelle

Président : SANIEZ Maurice, **Vice-président** : DUBOIS Denis, **Secrétaire** : VINCENT Marie-Louise, **Trésorier** : KLUR Didier, **Trésorier-adjoint** : FONTAINE Didier.

Membres : MARIN Jean-Maurice, AZAMBRE Monique, LEDIEU Thérèse, BLOTTEAU René, LARDENOIS Pierre, MOREAU Nadine, MOREAU Martine, CATILLON Dominique, BROXER Georges, BARRE Patrice, RAVERDY René, SERET Hélène, KLUR Jérémy, BRIATTE Jean-Michel.

Calendrier prévisionnel des fêtes et manifestations en 2011

Dimanche 9 janvier : 11 heures à la salle des fêtes : Cérémonie des vœux.

Diaporama des photos prises cette année.

Toute la population est invitée.

Dimanche 20 mars : 1er tour des Elections Cantonales.

Dimanche 27 mars : 2e tour des Elections Cantonales.

Dimanche 3 avril : Parcours du cœur : départ à 9 heures 30.

Dimanche 08 mai : Commémoration de l'Armistice de 1945 avec les communes de Croix et de Bousies.

Samedi 18 juin : 18^e Brocante enfants (emplacements gratuits).

Dimanche 19 juin : Ducasse : attractions foraines.

Mercredi 13 juillet : Barbecue dansant.

Jeudi 14 juillet : 7 H 30 : matinée cyclo - VTT - marche.

15 H : jeux traditionnels - Tombola gratuite.

Dimanche 28 août : Grande Fête de la Moisson (jeunes agriculteurs) : pôle équin, animations et expositions diverses, jeux, produits du terroir, ...

Dimanche 11 septembre : 28^e Brocante.

Vendredi 11 novembre : Commémoration de l'Armistice de 1918.

Dimanche 13 novembre : 23^e repas amical avec les Aînés.

Fin décembre : Fête de Noël à l'école :

- jouets (ou livres) offerts par le CCAS.

- friandises offertes par la Commune.

- spectacle proposé par le Comité.

En mai ou en juin : Journée dans un parc d'attractions

